

# L'Unesco s'interroge sur les sites de la Grande Guerre

**« Plus que des cimetières, ce sont des appels à la paix »**

L'EXPERT

Luc Vandael est coordinateur pour le dossier Unesco au patrimoine de Flandre, qui a été remis conjointement par la Wallonie et la France. Selon lui, l'inscription de ces sites de mémoire recouvre un triple intérêt : pour leur valeur patrimoniale, historique, mais aussi symbolique.

**Quel aurait été l'intérêt pour la Belgique d'une reconnaissance des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale par l'Unesco ?**

*En Flandre, on a toujours pensé que cela aurait été la cerise sur le gâteau parce qu'on a déjà mis beaucoup d'énergie et d'argent dans ces sites. Ce serait surtout une reconnaissance pour les gens qui ont géré ces sites ces cent dernières années, mais ça représente aussi un intérêt pour le monde entier puisque près de 80 pays sont représentés dans notre dossier. C'est donc vraiment un patrimoine mondial. Des millions de visiteurs issus de ces pays viennent visiter nos sites sur les traces de leurs ancêtres.*

**Qu'est-ce qui distingue particulièrement ces lieux de mémoire ?**

*Plus que de simples cimetières, ce sont des appels à la paix, à la réconciliation, à la réflexion.*

**L'Unesco est justement un organisme qui promeut la paix. Est-ce**

**contradictoire de classer des lieux de conflits ?**

*Ce ne serait pas la première fois que des sites liés à des conflits récents soient inscrits au patrimoine de l'humanité : Auschwitz, le centre historique de Varsovie, les restes d'Hiroshima, le pont reconstruit à Mostar (ex-Yougoslavie), l'atoll de Bikini... On était surpris des réserves envers nos dossiers parce que nos sites sont les témoins d'une des pages les plus noires de notre histoire, mais ils ont aussi ce message pédagogique qui permet d'apprendre les leçons du passé pour construire un futur plus pacifique.*

**C'est un report, pas un refus...**

*Il n'y a pas eu de vrai débat à propos de notre dossier, mais une discussion générale pour savoir comment l'Unesco travaillera avec le patrimoine lié à des conflits récents. Ils ont décidé de créer un groupe d'experts qui va s'occuper d'étudier comment ce genre de patrimoine peut avoir une place sur la liste de l'Unesco.*

**La candidature auprès de l'Unesco a été portée par la France, la Flandre et la Wallonie. Comment s'est passée cette collaboration ?**

*C'était très réussi. Et tout à fait logique puisque le front s'étirait de la mer du Nord à la frontière franco-suisse.*

A.-S. L.

# La candidature au patrimoine de l'humanité introduite par la France, la Flandre et la Wallonie a été mise entre parenthèses. Des questions se posent sur la pertinence du classement de sites liés à des conflits.

**L'**information a suscité un émoi certain parmi les historiens et les amoureux du patrimoine des deux côtés de la frontière franco-belge. Réuni à Bahrein, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco a intégré dix-neuf nouveaux sites et traditions sur les listes des chefs-d'œuvre planétaires, dont la chaîne des volcans d'Auvergne, mais il a écarté le dossier défendu par la Wallonie, la Flandre et la France afin d'obtenir le classement des sites de mémoire liés à la Première Guerre mondiale.

En réalité, l'Unesco s'est donné un délai de réflexion jusqu'en 2021. Ce qui est peu banal, a souligné René Collin (CDH), le ministre wallon du Patrimoine : l'organisation internationale a plutôt l'habitude de trancher dans le vif après instruction des dossiers de candidature. C'est oui ou c'est non. Dans le cas qui nous occupe, l'heure est à l'incertitude : « *L'Unesco ajourne un dossier, c'est une première qui pose des problèmes de procédure, regrette le Wallon. On ne sait pas s'il faut réintroduire un dossier ou si les palabres au sein de l'institution auront lieu sur la base de notre candidature initiale.* »

La candidature franco-belge porte l'intitulé de « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale ».

Elle regroupe 139 sites dont la grande majorité (96) sont sur le territoire français. Sur la quarantaine d'endroits recensés en Belgique, quatorze sont wallons : cimetières, mais aussi monuments aux morts ou champ de bataille (voir par ailleurs).

## Le Front ouest

L'espace couvert par le dossier soumis à l'Unesco est très étendu. Il s'étend de la mer du Nord jusqu'à la frontière entre la France et la Suisse. Les historiens parlent du « front de l'Ouest » de la Grande Guerre. Les arguments en faveur du classement au patrimoine de l'humanité sont clairs : « *Les éléments retenus sont représentatifs de la très grande diversité des nations et des peuples qui ont été impliqués dans ce conflit mondial, d'une ampleur jamais encore atteinte. Ils composent un paysage mémoriel représentatif de l'étendue géographique du front dans son ensemble, des grands moments de son histoire et de ses évolutions au cours de la guerre.* »

Les autorités belges et françaises insistent : il ne s'agit évidemment pas de célébrer la guerre, mais de souligner le caractère planétaire des combats qui ont eu lieu dans ce secteur et surtout de conserver la mémoire des événements qu'incarnent les sites retenus.

Parmi les centaines de biens et de sites, chefs-d'œuvre matériels ou immatériels, classés par l'Unesco, on en recense à peine trois qui sont liés à des conflits, au sens large du terme d'ailleurs : Auschwitz, l'atoll de Bikini (îles Marshall) qui fut le théâtre d'essais nucléaires, et le Mémorial de la Paix d'Hiroshima.

Ces procédures ont fait l'objet de polémiques. Auschwitz fut retenu pour incarner et représenter l'ensemble des sites liés à la barbarie nazie, à l'inverse d'autres lieux incarnant l'Holocauste. Le dossier consacré à Hiroshima fut contesté par la Chine et les Etats-Unis, ces derniers estimant même que « *l'inscription des sites de guerre est en dehors du cadre de la Convention de l'Unesco sur le patrimoine mondial* ».

Des candidatures ont déjà été refusées. Ce fut le cas du Cimetière des combattants de la Liberté de Riga en Lettonie. Le tiers de la population de ce pays a péri durant la Première Guerre mondiale et la lutte pour l'indépendance. Mais la conclusion de la phase

d'instruction fut sans appel : « *Cet ensemble a une valeur incontestable sur le plan national, mais pas l'importance requise pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.* »

D'autres dossiers liés à des conflits et à la mémoire qu'il convient d'en conserver restent à ce stade dans l'antichambre du patrimoine planétaire : les monuments liés à la Bataille de Stalingrad, les places du Débarquement en Normandie, les sites liés à la lutte des Angolais contre l'apartheid sud-africain ou encore les sites marquants du génocide au Rwanda.

La candidature franco-belge relative à la Grande Guerre a été soumise à l'Icomos, l'organisation non gouvernementale qui assure l'instruction des dossiers pour l'Unesco et a une influence déterminante sur les décisions finales.

## Eviter la partialité

Dans le cas qui nous occupe, ces spécialistes recommandent de réunir des experts pour évoquer la question sensible des sites liés à des conflits récents : « *Comment peut-on traiter de manière satisfaisante l'idée que des biens du patrimoine mondial sont importants pour l'ensemble de l'humanité en ce qui concerne les mémoires de conflits récents? Comment éviter la partialité lorsque des sites associés à des conflits récents sont presque toujours présentés*

*de manière partielle dans un sens ou dans l'autre ou en étant profondément influencés par des idées nationales ou politiques? »*

Les questions posées par l'Icomos portent sur le dossier des sites de la Grande Guerre, mais vont bien au-delà : d'une manière générale, c'est la mémoire de ces événements et ce que l'Unesco doit en faire qui sont interrogés.

Les sites mémoriels de France et de Belgique soulèvent aussi une autre question, selon le Centre Simon Wiesenthal : « *Nous craignons que dans les cimetières, qui ont aussi servi pendant la Seconde Guerre mondiale, des meurtriers nazis puissent être honorés avec des unités alliées ou que des mémoriaux soient retenus qui servent actuellement comme lieux de culte pour des néonazis. Nous nous assurerons qu'aucun criminel de guerre nazi ne figure jamais parmi ceux qui sont honorés.* »

Des deux côtés de la frontière, on assure que l'intérêt du dossier « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale » n'est pas remis en cause par l'Unesco et l'on reste confiant pour la suite : « *Nous plaignons que ces sites ne sont pas là pour célébrer un conflit, mais pour être la trace et la mémoire de celles et de ceux qui sont tombés, et pour être un appel à la réconciliation, à la tolérance et à la paix* », conclut le ministre wallon du Patrimoine. ■

ERIC DEFFET

## PAS UNE ODE AUX VAINQUEURS

### Quatorze sites en Wallonie

Le dossier de candidature consacré aux sites funéraires et de mémoire de la Grande Guerre comporte donc plus d'une centaine de références, la plupart d'entre elles dans le nord et l'est de la France, dont le fort de Douaumont et les champs de bataille de Verdun, notamment. En Flandre, on recense par exemple la crypte de la Tour de l'Yser à Dixmude, la Porte de Menin à Ypres ou le Mémorial de Nieupoort aux disparus du Commonwealth.

La participation wallonne tourne autour de quatorze sites qui agrègent parfois plusieurs témoins de l'Histoire. On peut citer le fort de Loncin et le cimetière de Robermont en région liégeoise ou les trois cimetières militaires de Tintigny dans le Luxembourg, l'enclos des fusillés à Tamines ainsi que le magnifique cimetière de Saint-Symphorien près de Mons. Il faut y ajouter l'ensemble des lieux de mémoire implantés sur le territoire de Comines-Warneton.

La candidature franco-belge n'est pas une ode aux vainqueurs du premier conflit mondial. Des cimetières allemands figurent sur la liste remise à l'Unesco. Chez nous par exemple, si le cimetière de Saint-Symphorien est connu pour abriter les tombes du premier soldat britannique tombé et du dernier décédé le jour de l'Armistice, il est riche au total des tombes de 229 soldats du Commonwealth, mais aussi de 284 soldats allemands.

E.D.